

Le Président

Monsieur Vincent LEONIE
Vice-Président
LIMOGES METROPOLE
19 rue Bernard Palissy
CS 10001
87031 LIMOGES Cedex 1

Limoges, le 16 janvier 2024



Monsieur le Vice-Président,

C'est avec la plus grande attention que la Chambre de Commerce et d'Industrie a pris connaissance du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Isle portant sur des modifications des règlements écrits et graphiques de la commune.

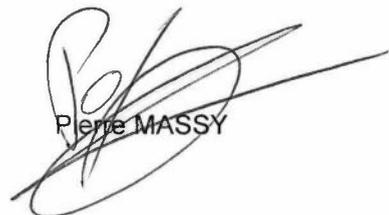
Les modifications visées des règlements sont faites afin de :

- faire évoluer les règles relatives aux clôtures, aux façades, au stationnement et à l'implantation des constructions afin d'améliorer l'insertion urbaine et paysagère des constructions ;
- permettre une implantation libre des annexes en zones UG2, UA3 et AU4 ;
- autoriser le changement de destination de deux bâtiments agricoles en zone naturelle N ;
- permettre la densification de la zone UG en secteur dit « du Parc » ;

A noter que la densification de la zone UG en secteur dit « du Parc » permet la construction de 10 à 12 logements supplémentaires.

Selon l'auto-évaluations des incidences, ces évolutions n'impacteront pas l'environnement, la santé humaine, le cadre de vie ou encore de site NATURA 2000. Au regard des éléments présentés, la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne émet un avis favorable sur le contenu de ce projet de modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Pierre MASSY